

Après les élections hollandaises

Autor(en): **P. de H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **6 (1918)**

Heft 70

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-253620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pour cette réforme est le parti socialiste, mais il ne dispose que de peu de voix dans les Chambres et n'a pas la majorité dans le pays. Au Conseil des Etats surtout il manquerait du nombre de voix qu'il faudrait.

L'Assemblée fédérale et le peuple suisse se rallieront beaucoup plus facilement au suffrage féminin s'il a déjà fait ses preuves dans les cantons. Une initiative fédérale pourrait être utile comme moyen de propagande, mais ne donnerait pas de résultat positif.

Il est donc préférable de commencer à travailler dans le domaine cantonal et d'attendre un résultat avant de transporter la question dans la sphère fédérale. Une initiative fédérale ne s'imposera pas avant que le terrain soit suffisamment préparé dans les cantons.

Il est certain que d'ici là des voix autorisées et influentes se prononceront aux Chambres fédérales en faveur du suffrage féminin. Du moment que les citoyens suisses auront la bonne volonté de résoudre la question selon la justice, il ne sera pas difficile de donner à l'idée réformatrice l'expression adéquate réclamée par notre législation.

D^r R. LEUPOLD.

(Traduit par M^{lle} C. H.).

Ce que disent les journaux féministes.

La Ligue française pour le relèvement de la moralité publique a confié, depuis 1907, à M. Pourézy la mission de combattre la pornographie en organisant des comités de vigilance. M. Pourézy fait preuve, dans ce travail, d'une activité inlassable qui se continue sous forme de conférences pour hommes et jeunes gens sur l'éducation morale et contre la débauche. De toutes les parties de la France, il est appelé par des autorités militaires pour s'adresser aux soldats des garnisons, et le ministre de la guerre l'a autorisé officiellement à poursuivre sa campagne de préservation et d'éducation de la jeunesse de l'armée dans ses cantonnements, les camps d'instruction, les dépôts de convalescents et les foyers du soldat.

Le gouvernement et le haut commandement français ont compris que, pour avoir de bons soldats, il faut pouvoir disposer, non seulement d'hommes bien nourris, bien équipés et bien exercés, mais aussi d'hommes dont la vie morale soit à la hauteur de leur courage et de leur patriotisme.

(Bulletin abolitionniste.)

Quatre cents étudiants du Collège des Ingénieurs à l'Université du Minnesota (Etats-Unis) ont déclaré être prêts à répondre à un appel de leur patrie pour un service prompt et volontaire, et à vouloir prendre part à la guerre sans haine, ni brutalité, ni corruption vénale, Conscients des tentations inhérentes à la vie des camps et des ruines morales et sociales qui en découlent, ils ont déclaré, d'un commun accord, vouloir vivre une vie pure et s'efforcer de faire respecter l'unité américaine, comme le symbole et la garantie d'une virilité intégrale.

(Bulletin abolitionniste.)

Dans une séance récente, la Chambre des Lords a adopté en deuxième débat et sans vote le projet de loi accordant aux femmes le droit de pratiquer comme avoués (*solicitors*). La décision finale leur sera sans doute également favorable. En revanche, leur admission au barreau en qualité d'avocats plaidants (*barristers*) rencontre encore une forte opposition. Même si le Parlement acceptait une réforme, les corporations juridiques (*Inns of Court*) pourraient y mettre obstacle, puisqu'elles ont le droit de recevoir ou d'exclure qui elles veulent. Or, leur intolérance à l'égard des femmes est connue et ne trouve sa pareille que dans celle des conducteurs de taxis pour leurs collègues féminins!

(The Common Cause.)

En mémoire de D^r Elsie Inglis, l'œuvre des Hôpitaux des Femmes d'Ecosse, dont elle a été la fondatrice, a décidé de créer en Serbie après la guerre un hôpital général et une école de gardes-malades. En outre, son hospice d'Edimbourg sera doté et développé de façon à devenir un centre d'enseignement pour les étudiants en médecine qui désirent se vouer aux soins des femmes et des enfants. La fondation portera le nom de la femme éminente dont la perte a été si vivement ressentie.

(The Common Cause.)

Le ministre anglais de la Reconstruction s'est adjoint un Comité consultatif qui l'assistera dans son travail. Il s'agit surtout d'examiner les propositions nombreuses et variées qui lui sont soumises. Trois femmes connues par leur activité féministe et syndicaliste ont été appelées à en faire partie. Mais ce nombre est jugé insuffisant par la presse suffragiste, et on espère que d'autres nominations viendront compléter la liste dans le sens du mouvement féministe.

(The Common Cause.)

Après les élections hollandaises¹

Le résultat fut mince, hélas : une seule femme a été élue... M^{lle} Groeneweg, une socialiste, ancienne maîtresse d'école, ralliée au parti depuis de longues années, et qui avait, paraît-il, gagné beaucoup de sympathies par sa modération et ses aptitudes excellentes à beaucoup d'égards. On la connaissait très peu comme féministe.

Notre nouveau système de suffrage a donné certains résultats assez curieux.

La droite n'a pas beaucoup varié. Elle a obtenu 50 sièges, dont 30 catholiques au lieu de 25.

Mais la gauche s'est subdivisée en une foule de petits partis qui se sont tous formés aux dépens des modérés. De plus, puisque tous les nouveaux électeurs appartenaient à la classe du peuple, ils ont uniquement grossi les rangs des socialistes ou bien ceux des différents partis religieux.

Les partis modérés avaient galamment mis en avant une assez bonne proportion de femmes, mais grâce à ce que justement ces trois partis ont perdu plus de la moitié de leurs anciens candidats (vu qu'il leur fallait juste le double de voix pour être nommés) aucune de leurs candidates n'a été élue. Mais l'une d'entre elles, M^{lle} Westerman, directrice d'une école de jeunes filles et membre très aimée de notre *Bond*, est pourtant devenue la première « remplaçante » de son parti. Si donc l'un des membres de son parti vient à manquer pendant cette période parlementaire, elle sera députée.

Les socialistes ont obtenu 22 sièges et à leur gauche se sont formés quelques petits partis plus ou moins anarchistes. Puis nous avons par exemple le député des comédiens, celui des laboureurs, des agents de police...

Donc, pas d'unité gauche possible, et c'est la droite qui choisira le nouveau ministère. Mgr Nolens, le protonotaire du pape et leader des catholiques, en sera chargé, dans un pays qui compte deux tiers de protestants...

Mais le plus curieux, c'est qu'une foule de ceux qui ont été nommés n'ont obtenu personnellement qu'un nombre infime de voix, quelques centaines seulement (tout comme M^{lle} Groeneweg, Westerman et autres candidates) et n'ont donc obtenu leur nomination que grâce aux milliers de voix superflues données par les électeurs au chef de leur parti.

C'est un témoignage extrêmement typique de la grande confiance que la majorité des votants ont exprimée envers ceux qu'ils ont appris à estimer pendant la période parlementaire précédente. Ils ont donc abdiqué volontairement une bonne partie de leur droit : le choix du candidat.

Somme toute, il me semble que ce résultat assez inattendu est un bien. Voici pourquoi. Il est évident qu'au point de vue de la justice sociale, chaque homme comme chaque femme qui s'y intéresse sérieusement doit avoir le droit d'user de son influence sur le cours général que prendra le gouvernement. Mais quand

¹ Voir le n° de juillet du *Mouvement Féministe*.

il s'agit d'entrer dans le détail de la question, il n'y a certainement que très peu de gens qui connaissent assez à fond un bon nombre de candidats pour pouvoir juger de leurs mérites respectifs. Or, j'ai pu me rendre compte nettement de ceci pour la première fois, peut-être grâce un peu à ma candidature : pour que les pensées directrices de mon parti aient de l'influence plus tard, il faut que le choix de ses représentants soit combiné avec un soin extrême, afin d'avoir des membres experts dans beaucoup de directions et qui se complètent avec tact. Il est évident que seuls les comités sont vraiment capables d'imaginer les combinaisons les plus heureuses et de numéroter les candidats de telle façon que, même si le parti est très diminué, il pourra encore sensiblement influencer la Chambre.

Tant que nous avons des candidats régionaux, ils étaient connus dans la contrée. Mais avec notre nouveau système, chaque candidat récolte des voix dans tout le pays et voilà ce qui a donné naissance à la foule incroyable des candidats. Chaque parti a tenu évidemment à mettre en avant dans les 18 sections tous les hommes et toutes les femmes qui représentaient spécialement quelques-unes de leurs meilleures idées, afin de lui attirer des sympathies, chacun dans le milieu qui les connaissait.

Mais toute cette campagne, qu'on savait d'avance être infructueuse au point de vue personnel a certainement été une école excellente pour bien des forces féminines, qui par ce moyen auront plus d'influence plus tard, soit par leurs écrits, soit par leurs conférences ou travaux d'un autre genre, que si elles n'avaient jamais été candidates.

Je suis persuadée également que la campagne menée à côté de nos candidats masculins, bien qu'elle ne nous ait procuré qu'une seule représentante de notre sexe à la Chambre, a beaucoup contribué à faire considérer notre collaboration comme une chose sympathique et toute naturelle et préparera également la voie à celles qui désirent se mettre sur la liste comme conseillères municipales pour les élections de 1919.

Là se trouvera au fond notre meilleur champ d'action — et plus abordable, vu notre influence locale.

Notre section féministe de Bloemendaal s'est mise immédiatement à l'œuvre. On tâchera de découvrir une femme éminemment capable, de la mettre en évidence avec tact et d'y intéresser nos chefs politiques en premier lieu, afin de lui faire obtenir une bonne place sur la liste.

Ayons foi en l'avenir. Notre peu de succès pendant ces élections a été le résultat d'une foule de circonstances contraires et non du mauvais vouloir masculin. Non, ici ce n'est certes pas comme en Angleterre où les journaux racontaient pas plus tard qu'hier qu'on doutait encore de la légalité du suffrage passif féminin, ce qui m'a fait ouvrir de grands yeux, croyant la partie gagnée¹. Mais les idées mûrissent et si nous travaillons ferme, l'expérience acquise aujourd'hui ne sera pas perdue : reculons pour mieux sauter!

P. de H.

Merci pour les vœux cordiaux émis dans votre numéro précédent. Personnellement je ne désire pas entrer à la Chambre, ni faire partie de notre Conseil municipal, sentant pouvoir mieux travailler pour le bien public dans une autre direction.

¹ Nos lecteurs savent que le *Reform Bill* n'a pas touché la question de l'éligibilité des femmes, et que pour faire résoudre la question, par la pratique, plusieurs femmes ont posé leur candidature à la Chambre des Communes : Miss Nina Boyle, Miss Macarthur, Miss Bondfield, Mrs. Snowden. Si elles sont élues et que la légitimité de leur élection soit contestée, il suffira alors de faire voter une loi sur l'éligibilité des femmes, loi que le parti socialiste est prêt à déposer. (Réd.)

LETTRE D'AMÉRIQUE

La protection des enfants.

En 1911, déjà, trois clubs féminins de Chicago avaient entrepris d'examiner et de surveiller les emplois offerts aux enfants du district âgés de 14 à 16 ans. L'œuvre qu'ils accomplirent fut si appréciée que le Département de l'instruction publique la reprit, travaillant de concert avec une « Ligue de surveillance » qui est formée maintenant par 52 associations.

Voici les mesures qui ont été jugées essentielles pour la protection des enfants en âge de gagner : En premier lieu, une fonctionnaire spéciale s'occupe des enfants estropiés, tuberculeux ou retardés dans leur développement physique. La protection légale a été renforcée. Enfin on a fondé des bourses pour faciliter l'instruction commerciale, technique et professionnelle des filles et des garçons.

Les devoirs qui incombent à la collectivité dans ce domaine sont devenus encore plus pressants depuis notre entrée en guerre. La cherté de la vie et l'incorporation dans l'armée d'un grand nombre de pères de famille ont amené beaucoup d'enfants — souvent parmi les mieux doués — à quitter l'école prématurément pour contribuer aux frais du ménage. Les salaires ont augmenté, et toutes les portes sont ouvertes à qui cherche du travail. Chez les meilleurs sujets le mobile du patriotisme entre également en jeu. Mais ce sont justement ceux-là qui doivent être encouragés à terminer leurs études dans l'intérêt de l'avenir du pays. Il est urgent de les préserver d'un travail trop astreignant qui arrête leur développement intellectuel et met en danger leur santé. Pour cela, des secours spéciaux devraient être octroyés, en plus des allocations réglementaires que le gouvernement et la Croix-Rouge accordent aux familles des soldats.

Nous ne tenons pas à suivre l'exemple de l'Europe et à renouveler les fautes qui ont été commises en atténuant les lois protectrices de l'enfance, et en réduisant les régimes scolaires. De tous côtés, des voix se sont élevées dans ce sens et on s'est déclaré prêt à tous les sacrifices pour que les enfants américains soient préservés de l'abus de leurs forces et de leurs capacités, qui ont avant tout besoin de s'épanouir dans une atmosphère de santé et de loisir. Les nécessités futures réclameront des travailleurs énergiques et bien préparés. C'est donc non seulement le bien de la jeune génération, mais celui de la patrie qui est en jeu.

La propagande entreprise a eu pour résultat que, sur nos 49 Etats, six seulement ont promulgué des dispositions restreignant les lois protectrices du travail. Une loi fédérale entrée en vigueur le 1^{er} septembre 1917 soumet à des prescriptions très rigoureuses la main-d'œuvre infantile (jusqu'à la seizième année). Malheureusement son application est limitée aux quelques industries qui rentrent dans la sphère du pouvoir fédéral. Sur 2,000,000 enfants employés, elle n'en atteint que 150,000 et elle ne prévoit aucune mesure en faveur d'un enseignement suffisant.

C'est dire qu'il faut compter sur l'initiative des différents Etats pour améliorer les conditions de l'enfance, et que nous sommes encore bien éloignés du but que nous poursuivons. Mais les progrès constants que la question a fait depuis les cinq dernières années nous donnent bon espoir de succès.

Ellen A. MOORE.